



Communiqués de presse

# FAQ destinée aux professionnels du tourisme

Le 7 juin 2016

Ce document est destiné aux professionnels du tourisme afin de leur permettre d'apporter des réponses à leurs clients sur la portée des mesures qui ont été prises pour garantir la sécurité des Français et des visiteurs étrangers.

## Descriptif

6 langues sont disponibles ci-dessous.

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

- Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France : [pro.visitparisregion.com](http://pro.visitparisregion.com) / [promotion@visitparisregion.com](mailto:promotion@visitparisregion.com)
- Trains : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)
- Métro : [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)
- Paris Aéroport : [www.parisaeroport.fr](http://www.parisaeroport.fr)
- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international : [www.diplomatie.gouv.fr/fr](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr)
- Mairie de Paris : [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

### En cas d'urgence

- Samu : 15
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Général :

La SNCF a m  
24h sur 24 / 1

## LES ME

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

## Quelles mesures sont en vigueur pour assurer la sécurité des touristes ?

Les autorités publiques comme les professionnels du secteur font de la sécurité une priorité :

- L'état d'urgence est une mesure décrétée par le Président de la République et qui vise à garantir la sécurité des populations. Cette mesure provisoire se traduit par un renforcement des contrôles de sécurité et confère aux forces de l'ordre des prérogatives renforcées.
- Des renforts de police et de gendarmerie sont actuellement déployés sur l'ensemble du territoire national.
- Les contrôles et les effectifs sont renforcés dans les transports en commun et aux alentours des sites accueillant du public, dont les sites touristiques (multiplication par trois des effectifs sur les sites parisiens par rapport à l'ordinaire) ;
- Enfin, tous les représentants des acteurs du secteur touristique ont annoncé des recrutements de personnels de sécurité supplémentaires, afin de garantir la sécurité des visiteurs.

## Existe-t-il des consignes spécifiques pour les groupes de voyageurs ?

Il n'y a pas de mesure spécifique concernant les groupes de voyageurs. Ceux-ci doivent néanmoins respecter les consignes générales diffusées par les pouvoirs publics.

## L'ENTREE ET LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

### Quels sont les documents d'identité nécessaires pour entrer et circuler sur le territoire français ?

Tous les visiteurs étrangers, y compris les ressortissants de l'Union européenne, doivent obligatoirement avoir sur eux une pièce d'identité (passeport ou pièce d'identité nationale). La présentation d'une pièce d'identité peut être exigée par les forces de l'ordre à tout moment, y compris à l'entrée et à la sortie du territoire national.

Le renforcement des dispositifs de sécurité a peu d'impact sur les délais d'attentes dans les aéroports et dans les gares recevant des lignes internationales (Thalys, Eurostar, etc.).

### Pour les ressortissants hors-UE qui doivent présenter un visa d'entrée sur le territoire français, les conditions de délivrance ont-elles évolué ces derniers mois ?

Les conditions de délivrance des visas demeurent inchangées. Les délais ont même été réduits dans un certain nombre de pays. Les périodes de validité des visas restent elles aussi inchangées.

## LES TRANSPORTS

### Quelles s

Les contrôle  
renforcement  
Des mesures  
de l'ordre pe  
exceptionnel

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

## L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

### Quelles sont les mesures pour assurer la sécurité dans les hôtels français ?

Comme prévu dans la législation française, les hôteliers sont tenus de faire remplir à chaque client étranger une fiche individuelle de police.

En outre, chaque établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité.

### Quelles sont les mesures pour assurer la sécurité dans les restaurants, les bars et les clubs ?

Les restaurants, bars et clubs sont ouverts et fonctionnent normalement. Cependant, afin de garantir la sécurité de leurs clients, chaque établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité (ouverture de sacs, palpations, etc.)

## LES ATTRACTIONS TOURISTIQUES ET LE SHOPPING

### Que faut-il savoir sur les dispositifs de sécurité en place dans les musées et les sites touristiques ?

Les établissements publics culturels de Paris, d'Ile-de-France et plus largement de l'ensemble du territoire ont renforcé leurs dispositifs de sécurité (ouverture des sacs, palpations, refus d'accès aux personnes se présentant avec de grosses valises, etc.). Si elles le jugent nécessaire les autorités peuvent prendre des mesures exceptionnelles concernant les conditions d'accès à certains établissements afin d'assurer la sécurité du public.

### Que faut-il savoir sur les dispositifs de sécurité en place dans les boutiques, magasins et galeries commerciales ?

De manière générale, les professionnels ont renforcé leurs dispositifs de sécurité (ouverture des sacs, palpations, refus d'accès avec des valises, etc.).

## LES EVENEMENTS, FOIRES ET SALONS

### Existe-il des mesures spécifiques pour l'organisation et le déroulement des évènements publics ?

Les manifest  
s'assurer de

Le calenc

Depuis quelq  
autorités po  
accueillis. Le

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Retrouvez ce document au format PDF en 7 langues ci-dessous :

## Ressources

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.